



Association
Régionale des Industries
Agroalimentaires

Septembre 2025

L'ESSENTIEL de l'ARIA Auvergne Rhône Alpes

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Avec cette nouvelle newsletter, nous vous proposons un rendez-vous régulier et opérationnel sur l'actualité "essentielle" qui compte pour nos entreprises. Notre ambition est claire : **anticiper, partager et agir ensemble**. L'ARIA Auvergne-Rhône-Alpes reste à vos côtés pour vous informer, vous représenter et vous accompagner . Bonne lecture !



Inauguration de l'extension de l'usine
Fromageries Dischamp



CO2 : Crise estivale et opportunité locale pour éviter les tensions

Le marché français du CO₂ repose historiquement sur la valorisation du dioxyde de carbone issu d'usines de production d'ammoniac, d'hydrogène gris ou de bioéthanol, exploité par de grands acteurs gaziers tels qu'Air Liquide, ACP, Linde, etc..., qui en assure le transport sous forme liquide par camions sur des distances allant jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres.

L'été 2025 a encore mis en lumière une fragilité structurelle notamment dans l'agroalimentaire : **des tensions d'approvisionnement, des hausses de prix parfois supérieures à 300 %, une dépendance au CO₂ fossile, et un impact environnemental non négligeable.**

Le CO₂ biogénique : une alternative locale et durable

Mais cette crise révèle aussi une **opportunité** stratégique pour l'IAA : le **CO₂ biogénique**, produit toute l'année par des méthaniseurs comme **Méthamoly** dans l'ouest lyonnais. Ce site valorise les déchets locaux* de certains industriels comme Cochonou, ou encore la coopérative fromagère AlterMonts, pour produire du **biométhane injecté** dans le réseau GRDF, mais aussi du **CO₂ biogénique**. Ce BioCO₂ est capté, purifié et liquéfié pour répondre aux standards industriels (concentré à plus de 99%vol CO₂) et **disponible** en continu **toute l'année**, offrant ainsi :

- Une traçabilité.
- Une empreinte carbone réduite, avec un cycle court neutre pour le climat.
- Une résilience locale face aux crises du marché.
- Une ressource renouvelable, locale et disponible, qui soutient la filière gaz vert.

* :10 000 à 15 000 tonnes/an de déchets organiques permettent de produire environ 100 Nm³/h de biométhane et 1000 tBioCO₂/an

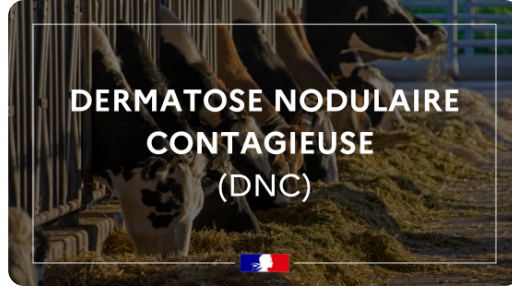
Une autre voie : la chaudière Ch0c bas carbone

En parallèle, la **chaudière Ch0c** propose une autre alternative : produire de la vapeur en réduisant jusqu'à 90 % les émissions directes de CO₂, grâce à l'**oxycombustion** et au **captage in situ** des fumées. Compatible avec le gaz renouvelable, elle combine efficacité énergétique & valorisation d'un CO₂ (autoconsommé ou transporté à proximité pour des usages très variés : serristes, abattoirs ...) permettant aux industriels de réduire leur dépendance au CO₂ liquide transporté tout en décarbonant leur process.

Des leviers de résilience industrielle et de transition énergétique

La crise du CO₂ est un signal d'alerte. Le **CO₂ biogénique** et les solutions comme la **chaudière Ch0c** offrent des voies concrètes pour **sécuriser les approvisionnements industriels, valoriser les ressources locales et accélérer la transition énergétique dans nos territoires.**

+ d'infos sur le BioCO₂ local : laurent.rivollet@grdf.fr ; Chaudière Ch0c & Gaz vert
: mickael.cerro@grdf.fr



DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse)

Un impact modéré sur l'activité économique de transformation est constaté, même si une grande inquiétude et vigilance restent présentes. Cet impact est constaté essentiellement sur les marchés export (UK; Canada...). L'Angleterre ayant fermé son marché à l'import de fromages au lait cru par exemple.

Les pouvoirs publics ont mis en place une stratégie sanitaire d'abattage et de vaccination sur les zones concernées. Le vaccin provient d'Afrique du Sud où la maladie est présente.

Un premier foyer s'est développé dans l'Ain sur la partie limitrophe avec la Savoie et Haute-Savoie ces derniers jours.

Il semblerait néanmoins que la maladie régresse avec moins de foyers et d'élevage contaminés.

Pour en savoir plus



Redevance Eau - Bouclier d'atténuation

La réforme du dispositif de financement des agences de l'eau, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, modifie profondément les modalités de calcul des redevances assises sur la consommation d'eau potable et sur les prélèvements d'eau brute, et entraîne un cumul des deux systèmes pour 2025. Elle s'accompagne d'une augmentation des moyens des agences dans le but de financer le plan Eau. Pour les industriels, hors secteur de l'énergie électrique, ces évolutions se traduisent en moyenne par une augmentation de plus de 70 %, selon les données des agences de l'eau¹. Cette moyenne masque, en fonction des procédés, des activités et des situations géographiques, de fortes disparités : dans certains cas, des augmentations de plusieurs centaines de pour cent ou de plusieurs millions d'euros. Pour calculer votre redevance utiliser le simulateur ci-dessous.

Simulateur



RDUE - Préparation à l'application du Règlement européen contre la déforestation (RDUE)

Date d'application : 30 décembre 2025 (sauf pour les TPE/PME : 30 juin 2026)

Pourquoi ce règlement ?

Le **Règlement (UE) 2023/1115** a été adopté pour **lutter contre la déforestation mondiale** liée à la consommation européenne. L'Union européenne ne veut plus importer ou exporter de produits qui contribuent à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Quels produits sont concernés ?

Le règlement vise 7 matières premières majeures **et leurs produits dérivés** :

- **Café**
- **Cacao**
- **Caoutchouc**
- **Huile de palme**
- **Soja** (même dans l'alimentation animale)
- **Bœuf** (y compris le cuir)
- **Bois** (incluant le charbon de bois, papier imprimé, etc.)

 Les produits précis sont listés dans l'**annexe 1 du RDUE** avec leurs **codes douaniers**.

Qui est concerné ?


Toutes les **entreprises** qui :

- mettent ces produits **sur le marché européen**,
- ou les **exportent depuis l'UE**,
qu'ils soient produits **en UE ou à l'étranger**.

Ce qu'il faut faire : la "diligence raisonnée"

Avant toute mise en marché ou exportation, il faudra :


1. **Enregistrer une déclaration** sur une plateforme de la Commission européenne (encore en développement).
2. Fournir des **preuves** que les produits sont :
 - **zéro déforestation** (produits issus de terres non déboisées après le 31/12/2020),
 - **conformes à la législation du pays d'origine**,
 - **traçables précisément** (géolocalisation des parcelles, établissements d'élevage, etc.).

 La déclaration inclura aussi les quantités, noms et adresses des fournisseurs et acheteurs.

Analyse de risque et mesures complémentaires

Si le produit vient d'un pays :

- à **risque standard** ou **élevé** → une **évaluation annuelle des risques** + mesures d'atténuation sont obligatoires.
- à **risque négligeable** → cette étape est **dispensée**.

 À ce jour, **aucun pays n'est encore officiellement classé**, donc **tous sont considérés à risque standard**.

Cas des PME

- Les **PME** ne sont **pas obligées de faire une diligence raisonnée** si les produits ont déjà été déclarés par un autre opérateur.
- Elles doivent pouvoir **fournir le numéro de référence** de la déclaration initiale aux autorités.
- **! Exception importante** : un éleveur **PME** mettant un **bovin sur le marché pour la première fois** devra **faire sa propre diligence raisonnée**.

Autorités françaises en charge

- **MTECT – CGDD** (contact : Marine Reboul)
- **MASA** (contact : Bérengère Lorans)

Dates clés à retenir

- **Entrée en vigueur : 30 décembre 2025**
- **Pour les micro et petites entreprises : 30 juin 2026**
- **Préparation dès maintenant fortement recommandée**

À retenir :

Le RDUE impose une traçabilité stricte et une responsabilité renforcée sur l'origine des produits sensibles à la déforestation. Les entreprises doivent **anticiper, identifier les produits concernés**, et **préparer leurs chaînes d'approvisionnement** pour être conformes dès fin 2025.

L'ARIA Auvergne Rhône Alpes a alerté la DRAAF quant à la complexité et aux délais d'application en demandant à ce que cela rentre dans le train de "Stop the clock".

**Annexe 1 du
RDUE**

Les Nominations dans notre Région



France Travail

Michel Swieton remplace Frédéric Toubeau en tant que **Directeur Général de France Travail Auvergne Rhône Alpes**



RECTORAT

Nouvelle rectrice d'Auvergne Rhône Alpes : **Anne Bisagni-Faure** succède à Olivier Dugrip.



Fabienne FOURNIER-BERAUD
Directrice régionale agricole, chef de file des DREETS Pays

DREETS

Nouvelle Directrice Régionale : **Fabienne Fournier-Beraud** remplace Isabelle Notaire



DRAAF

Départ à la fin du mois de **Bruno Ferreira**, Directeur Régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Nomination en attente

DREAL

Départ du Directeur Jean-Philippe Deneuvy

L'Actu de l'ARIA



Nouvelle Adjointe de Direction

Lucie Pech est arrivée en mai dernier pour épauler Carole au quotidien. Elle participe à la communication à la fois interne et externe de notre association. Elle apporte un soutien dans l'organisation des événements qui rythment notre années : webinaires, séminaires, salons, AG... Elle est aussi responsable des relations avec les adhérents. Enfin elle pilotera certains projets : le 1er en date est notre participation au Concours des Créateurs d'Idées organisé par le MEDEF et auquel nous nous associons pour la 1ère fois.

UCC
Every coffee, every moment

Ils nous ont rejoint

UCC Coffee Europe a été créé en 2012 à la suite de l'acquisition d'United Coffee par UCC Holdings, Japon, l'une des cinq plus grandes entreprises de café indépendantes. Aujourd'hui leader sur le marché du café dans le secteur des marques de distributeurs et de l'unidose.



Une belle AG pour clôturer l'année

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué à faire de cet événement un moment riche en échanges et en perspectives. Nous tenons à souligner la qualité des présentations et des interventions, qui ont nourri des échanges riches et constructifs sur les enjeux de l'Industrie Agroalimentaire en Auvergne Rhône-Alpes.

Merci à nos intervenant(e)s :

✓ **Carine Duwat** – Responsable Intelligence Economique et territoriale - Région Auvergne-Rhône-Alpes

✓ **Xavier ODO** – Conseiller régional

✓ **bruno ferreira** – Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Sans oublier la prestation très appréciée de **Olivier Dauvers**. Son intervention sur le thème "Du prix, du prix...et la souveraineté alimentaire dans tout ça !" a permis de confronter son analyse avec celle des dirigeants du secteur agroalimentaire.

Encore bravo et merci à toutes et tous pour votre engagement et votre présence !



Au programme à la rentrée

Webinaires

Comité RH

Comité Eau

Evénements régionaux et nationaux

[Agenda détaillé ICI](#)